## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES COMTE DE VERCHÈRES

Séance spéciale du conseil de la Municipalité de Verchères, tenue à la mairie, le 9 décembre 2019 à 20 heures à laquelle assemblée sont présents le maire monsieur Alexandre Bélisle,

Mesdames les conseillères Carole Boisvert et Christine Duchesne, messieurs les conseillers Gilles Lamoureux et Claude Ménard.

Sont absents: Madame Nathalie Fillion et monsieur Benoit Marotte.

Est aussi présent: Luc Forcier, directeur général et secrétaire-trésorier.

### 241-2019 AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis de convocation et du certificat de publication de la présente session, tous les membres du Conseil ont reçu leur avis de convocation.

#### 242-2019 ADOPTION DU BUDGET 2020

Conformément à l'article 956 du Code municipal les délibérations et la période de questions lors de cette session, portent exclusivement sur le budget.

Monsieur le maire fait lecture et explique le budget 2020 aux gens présents.

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et il est résolu :

- 1. Que les prévisions budgétaires 2020 totalisant 9 926 500\$ en revenus et charges sont adoptées. Le total avec les amortissements est de 11 570 700\$.
- 2. Le détail des salaires pour les employés non syndiqués est annexé au cahier des prévisions budgétaires 2020 sous l'annexe salaire, pour en faire partie intégrante.

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2020

# **CHARGES/DÉPENSES**

-	Administration générale	1 257 600\$
-	Sécurité publique	1 570 510\$
-	Transport	1 541 700\$
-	Hygiène du milieu	2 726 320\$
-	Santé et bien-être	86 300\$
-	Urbanisme, aménagement et développement	501 700\$
-	Loisirs et culture	1 934 600\$
-	Frais de financement	208 200\$

TOTAL 9 826 930\$

Affectation (immobilisations) - Immobilisations - Remboursement capital-financement - Remboursement fonds de roulement - Contribution à d'autres fonds	1 212 000\$ 359 460\$ 112 410\$ 59 900\$
TOTAL des affections	1 743 770\$
TOTAL DES CHARGES ET AFFECTATIONS Moins amortissement TOTAL SANS AMORTISSEMENT	<b>11 570 700\$</b> (1 644 200\$) <b>9 926 500\$</b>
<u>REVENUS</u>	
<ul> <li>Taxes</li> <li>Paiements tenant lieu de taxes</li> <li>Transferts</li> <li>Services rendus</li> <li>Imposition de droits</li> <li>Amendes et pénalités</li> <li>Intérêts</li> <li>Autres revenus</li> </ul>	7 433 640\$ 42 700\$ 577 400\$ 311 900\$ 308 000\$ 18 000\$ 70 000\$ 53 000\$
TOTAL Affectation- app. surplus fonds de parc fonds de roulement	<b>8 814 640\$</b> 731 860\$ 380 000\$
TOTAL DES REVENUS ET AFFECTATIONS	<u>9 926 500\$</u>
ĆVΑL UATION IMPOGADI E	700 000 0000
ÉVALUATION IMPOSABLE	799 808 900\$
TAUX DE TAXES DU 100 \$ D'ÉVALUATION  - Générale - Assainissement des eaux - Usine filtration/aqueduc - Taxe foncière commerciale/industrielle	0,6330\$ 0,0013\$ 0,0189\$ 1,4500\$
TAXES DE SERVICES PAR UNITÉ LOGEMENT  - Taxe d'eau  - Taxe de la gestion des déchets  - Taxe d'égout  - Taxe pour vidange des fosses septiques (rural)	190,00\$ 245,00\$ 180,00\$ 60,00\$

# 243-2019 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #553-2019 SUR L'IMPOSITION DES TAXES 2020

Monsieur Claude Ménard donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant l'imposition des taxes 2020.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

## 244-2019 VERSEMENTS DE TAXES : RÉSIDENCE FLORENTINE-DANSEREAU

CONSIDÉRANT que la Résidence Florentine-Dansereau est un organisme à

but non lucratif qui offre un service exceptionnel à la

communauté:

CONSIDÉRANT que la Résidence ne peut bénéficier d'une quelconque

exemption de taxes;

Il est proposé par madame Christine Duchesne appuyée par madame Carole Boisvert et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la Résidence Florentine-Dansereau à payer ses taxes municipales en 12 versements, sans intérêts.

Monsieur Claude Ménard se retire pour ce point.

Adopté.

## 245-2019 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2020-2021-2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit adopter un programme triennal des

immobilisations;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Carole Boisvert et résolu unanimement que le programme triennal d'immobilisation pour les années 2020-2021-2022 totalisant une somme de 4 578 000\$ soit adopté tel que présenté et joint aux présentes comme si au long récité.

#### **DÉSIGNATION**

Immobilisation à même le budget des activités financières avec des contributions des fonds de parcs, fonds de roulement et subventions correspondantes.

	2020	2021	2022	Total
- Administration/logiciel/inform.	10 000	10 000	10 000	30 000
- Bâtiments	48 000	48 000	48 000	144 000
- Incendie	660 000	25 000	25 000	710 000
<ul> <li>Voirie travaux de pavage</li> </ul>	250 000	250 000	250 000	750 000
<ul> <li>Voirie autres</li> </ul>	10 000	5 000	5 000	20 000
- Aqueduc - égout	80 000	10 000	10 000	100 000
<ul> <li>Éclairage /signalisation</li> </ul>	50 000	10 000	10 000	70 000
<ul> <li>Achat véhicules/autres</li> </ul>	12 000	30 000	30 000	72 000
<ul> <li>Équipements trav. publics</li> </ul>	5 000	5 000	5 000	15 000
<ul> <li>Aménagement parcs</li> </ul>	45 000	40 000	40 000	125 000
<ul> <li>Autre équipement parc</li> </ul>	2 000	0	0	2 000
<ul> <li>Autres Budget participatif</li> </ul>	40 000	0	0	40 000
SOUS-TOTAL	1 212 000	433 000	433 000	2 078 000

Immobilisation par règlement d'emprunt et subvention \*\*

	2020	2021	2022	Total
- Aqueduc/infrastructures	500 000	1 000 000	1 000 000	2 500 00
<ul> <li>Barrière passage à niveau</li> </ul>	0	0	0	0
SOUS-TOTAL	500 000	1 000 000	1 000 000	2 500 000
GRAND TOTAL	1 712 000	1 433 000	1 433 000	4 578 000

<sup>\*\*</sup>Tous les projets seront réalisés seulement si des subventions sont obtenues.

Adopté.

# 246-2019 TAUX D'INTÉRÊT, PÉNALITÉ ET FRAIS D'ADMINISTRATION

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par monsieur Claude Ménard et unanimement résolu de fixer le taux d'intérêt pour 2019 à 7 % et la pénalité à 5 % comme l'an dernier.

Adopté.

	,	
047 0040		<b>DE QUESTIONS</b>
247-2019	PERICULE	$\Box$
	ILINODE	

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

# 248-2019 CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 50 la séance est levée sur la proposition de madame Christine Duchesne appuyée par monsieur Claude Ménard.

Adopté.

L'assemblée est close.

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

 Alexandre Bélisle	maire
Luc Forcier	sec. trés.

#### Résumé de la période de questions de l'assemblée du Conseil du 9 décembre 2019

#### Questionnement sur les écarts par rapport au budget 2019 :

Nous rappelons que nous attendons un montant de 340 000\$ de compensation pour les municipalités rurales de la CMM. Plusieurs projets prévus au budget sont conditionnels à la réception de ce montant.

Pour la voirie : La variation est principalement liée à l'ajout d'une ressource col bleu.

Pour l'urbanisme : La variation est liée à différentes études à faire pour le quai, le secteur du quai, le parc des Pionniers et le parc-nature.

Pour les loisirs et la culture : Il y a un montant annuel pour trois ans pour créer un budget pour la fête du 350° de Verchères en 2022. Il y a aussi projet d'ajout d'une ressource en soutien administratif pour ce service et en support aux autres.

Revenus entente avec les médecins : Ce revenu est en lien avec la dépense où le médecin assume les frais de son secrétariat.

#### Questionnement sur le quai :

Retour sur les discussions de ce dossier et sur les résultats de la consultation publique qui visent une rénovation du quai pour assurer sa survie.

#### Questionnement sur les démarches pour les coûts du service de police :

Nous rappelons que ce dossier est travaillé en continu avec les autres municipalités rurales de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Nous pouvons compter plusieurs années avant d'avoir des résultats.

Ceci ne constitue qu'un aperçu des principales questions à incidence communautaire, pour avoir plus de détail, l'idéal est de venir assister aux assemblées.